



Réf. : C.L.23.2024

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les informer que, dans le cadre des préparatifs de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles qui se tiendra en 2025, le Dialogue international sur le financement durable pour combattre les maladies non transmissibles (MNT) et promouvoir la santé mentale (le « Dialogue international sur le financement ») sera organisé conformément à l'annexe 11 de la décision A75/10 (2022)¹ et se déroulera sous forme hybride les jeudi 20 et vendredi 21 juin 2024 à Washington D.C. (États-Unis d'Amérique), dans les locaux de la Banque mondiale.

Il s'agit de la deuxième réunion d'une série lancée en 2018 avec le Dialogue mondial de l'OMS sur les partenariats pour un financement durable de la lutte contre les maladies non transmissibles, lequel s'est tenu à Copenhague sous l'égide du Gouvernement du Royaume du Danemark.

Le Dialogue international sur le financement, organisé conjointement par l'OMS et la Banque mondiale, réunira des États Membres, des organismes, programmes et fonds des Nations Unies, d'autres organisations multinationales et des acteurs non étatiques.

L'objectif du Dialogue international sur le financement est de définir et d'approuver des stratégies et des recommandations politiques réalisables et durables qui permettent et renforcent l'intégration des MNT et de la santé mentale dans les systèmes budgétaires nationaux et qui fassent avancer plus rapidement les mesures nationales visant à atteindre les ODD 3.4 et 3.8, en vue de fournir, en matière de MNT et de santé mentale, des services équitables et de qualité qui soient intégrés dans les systèmes de santé existants et dans les écosystèmes de santé publique au sens large. Le document final qui en sera issu pourra éclairer les négociations entre les États Membres sur le document final de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Environ 40 États Membres des six Régions de l'OMS seront désignés afin d'être représentés en personne, au niveau du Ministère de la santé ou du Ministère des finances, sur la base de la charge de morbidité actuelle et prévue des MNT et des problèmes de santé mentale, des investissements actuels et prévus dans la santé et des possibilités qui existent d'intensifier les efforts tendant à combattre les MNT et à promouvoir la santé mentale. Le dialogue sera diffusé en direct. Ainsi, l'ensemble des États Membres, des organismes des Nations Unies et des acteurs non étatiques auront la possibilité de suivre les débats en cliquant sur le lien suivant : [Dialogue international sur le financement durable pour combattre les MNT et promouvoir la santé mentale.](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75_10Add5-fr.pdf)

¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75_10Add5-fr.pdf.

Les États Membres pourront également participer à la consultation en ligne sur les documents d'information techniques et les messages clefs qui constitueront la base du document final. La consultation en ligne éclairera les discussions et le projet de document final du Dialogue international sur le financement. Les États Membres peuvent y prendre part jusqu'au 17 juin 2024 (HAEC) en cliquant sur le lien du processus de consultation en ligne en préparation du Dialogue international sur le financement durable pour combattre les MNT et promouvoir la santé mentale.

La note de synthèse, les objectifs détaillés et le programme provisoire sont disponibles sur la page Web du Dialogue international sur le financement durable. La langue de travail de la réunion sera l'anglais.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible en cliquant sur le lien ci-après : Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 29 mai 2024